

2009 : SB33

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants du secteur des affaires et des finances

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

DATE : le 20 août 2009

OBJET : **Ententes de financement à long terme pour les projets d'immobilisations de l'année scolaire 2009-2010**

Je vous transmets, par la présente, les dates proposées pour l'année scolaire 2009-2010 en vue de convertir les projets d'immobilisations en financement à long terme par l'entremise de l'Office ontarien de financement (OOF). Nous collaborons avec les conseils scolaires et l'OOF pour mettre en place un véhicule efficace de financement à long terme et réduire le coût des projets d'immobilisations, afin d'aider les conseils scolaires à utiliser les fonds d'immobilisations de manière optimale. Voici le calendrier de financement prévu pour l'année scolaire 2009-2010.

Calendrier des émissions de financement à long terme

Date de l'émission	Type de projet d'immobilisations
27 novembre 2009	Programmes relatifs aux nouvelles places élèves (Nouvelles places élèves, Contraintes dues aux effectifs, Coûts de réparation prohibitifs, ancien programme de redressement temporaire des immobilisations des conseils de langue française, Politique transitoire de 2005, Meilleur départ)
10 mars 2010	Programmes Lieux propices à l'apprentissage (Travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, Initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire, Coûts de réparation prohibitifs, Écoles des quartiers à forte croissance, Redressement temporaire des immobilisations des conseils de langue française, Programme d'immobilisations prioritaires)
Juin 2010	Nouvelles places élèves (voir ci-dessus)

Financement des projets d'immobilisations – Nouvelles places élèves

Il y aura deux émissions de financement pour les projets d'immobilisations au titre des nouvelles places élèves en 2009-2010 :

1. Comme nous l'avons annoncé dans la note **2009 : SB17**, cet automne, il y aura une émission de financement à long terme pour les conseils qui souhaitent convertir leur dette admissible de façon non permanente. Les coûts associés aux projets qui seront essentiellement terminés (95 %) le **31 août 2009** seront admissibles à un financement à

long terme. Le Ministère a déjà reçu un certain nombre de soumissions pour cette émission et continuera d'en accepter jusqu'au **4 septembre 2009**. Il devra donner à l'OOF l'assurance que les conseils sont en mesure de rembourser les emprunts associés aux nouvelles places élèves. Cette assurance reposera sur l'analyse et de l'approbation des modèles d'analyse financière des immobilisations des conseils. L'OOF a proposé le **27 novembre 2009** comme date d'émission de ce financement.

2. Comme pour les deux années précédentes, il y aura en juin 2010 la possibilité d'un financement à long terme pour un petit nombre de conseils dont la dette associée aux nouvelles places élèves est financée de façon non permanente. Les coûts associés aux projets essentiellement terminés (95 %) au 30 avril 2010 seront admissibles au financement à long terme. De plus amples renseignements seront fournis au début du printemps 2010.

Les immobilisations financées à même les redevances d'aménagement scolaire (RAS) relatives à l'éducation ne sont pas admissibles à un financement à long terme de l'OOF.

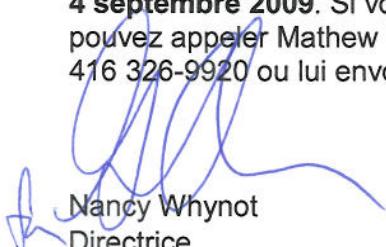
Financement des projets d'immobilisations – Lieux propices à l'apprentissage

Comme pour les années précédentes, les conseils pourront convertir les coûts de transition engagés dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage en un véhicule de financement à long terme :

- Projets de réfection entrepris dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA), phase 1, phase 2, phase 3 et phase 4
- Coûts de réparation prohibitifs (CRP)
- Initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire (RECP)
- Écoles des quartiers à forte croissance
- Programme de redressement temporaire des immobilisations des conseils de langue française
- Programme d'immobilisations prioritaires

Le capital admissible au financement à long terme doit tenir compte de la valeur des travaux d'amélioration permanente entrepris avant le 31 août 2009 dans le cadre de chaque projet d'immobilisations admissible. Seuls les projets qui seront essentiellement terminés avant le **31 août 2009** sont admissibles à un financement en vertu des programmes RECP, CRP, redressement temporaire des immobilisations et Écoles des quartiers à forte croissance. Les projets entrepris dans le cadre des phase 1, 2, 3 et 4 de l'initiative LPA, terminés ou en cours avant le **31 août 2009**, peuvent être convertis en véhicules de financement à long terme. Les détails sur le processus de conversion seront fournis dans une note ultérieure. L'OOF a proposé le **10 mars 2010** comme date d'émission de ce financement.

Je vous rappelle que la date limite des nouvelles soumissions de financement à long terme pour les projets relatifs aux nouvelles places dans le cadre de la prochaine émission de l'OOF est le **4 septembre 2009**. Si vous avez besoin d'aide au sujet du financement à long terme, vous pouvez appeler Mathew Thomas, Direction des programmes d'immobilisations, au numéro 416 326-9920 ou lui envoyer un courriel à Mathew.P.Thomas@Ontario.ca.



Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations